

Règlement de la Calad'Night VTT

- Port du casque obligatoire.
- Éclairage avant et arrière obligatoire.
- Port d'un gilet réfléchissant obligatoire.
- Respect du code de la route et de l'environnement.
- Les participants doivent être couverts par leur assurance .
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.
- Tout mineur de moins de 15 ans devra obligatoirement être accompagné d'un adulte.
- Tout abandon doit être signalé à l'organisation.
- L'organisation dégage toute responsabilité en cas d'accident, chute, défaillance, consécutifs à un mauvais état de santé ou matériel défectueux, ainsi que les pertes, vols ou détérioration de matériels pendant l'épreuve.
- Respect des décisions de l'organisateur.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement ou/et les circuits pour des raisons de sécurité ou de force majeure.
- Toute inscription est définitive; aucun remboursement ne sera possible, sauf sur présentation d'un certificat médical.